



Genève, le 7 juin 2011

*Aux représentant-e-s de la presse  
et des médias*

**Communiqué de presse de la Cour des comptes (1 page)**

## **Cour des comptes: présentation d'un nouveau rapport**

### **Planification de la rentrée scolaire de l'enseignement postobligatoire**

**A la demande du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Cour des comptes a procédé à un audit de gestion de la planification de la rentrée scolaire de l'enseignement postobligatoire. Il en résulte qu'actuellement la direction générale de l'enseignement postobligatoire ne dispose pas de l'ensemble des informations permettant de gérer de manière fiable la dotation d'effectifs du personnel par rapport aux évolutions d'effectifs d'élèves. Le rapport est librement disponible sur <http://www.ge.ch/cdc/>.**

En juin 2010, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a demandé à la Cour des comptes d'analyser la gestion liée au processus de rentrée au sein de l'enseignement postobligatoire, notamment en raison de la difficulté d'obtenir des chiffres fiables en termes de prévision d'effectifs d'élèves et du personnel enseignant, de coordonner les prévisions du service de recherche en éducation, celles de la préparation de la rentrée scolaire et le calendrier budgétaire, et la structure complexe due au nombre de filières d'enseignement existantes.

Durant l'analyse du processus de planification de la rentrée scolaire, la Cour a été confrontée à une absence d'information exhaustive et disponible permettant de réaliser de manière fiable les analyses requises, rejoignant en cela les difficultés exprimées par le département qui étaient à l'origine de la demande d'audit. Dès lors, la Cour a été contrainte de réorienter son audit par une démarche visant à déterminer, structurer et améliorer la qualité des informations utiles à une meilleure planification des moyens à disposition de la direction générale du postobligatoire (DGPO), notamment celles nécessaires en matière de prévisions d'élèves et de personnel enseignant par établissement ; celles relatives aux contrôles dans les établissements y inclus des informations sur les cours et les grilles horaires ; et finalement celles relatives au processus d'élaboration budgétaire.

Dans le dernier trimestre 2010, l'enseignement postobligatoire était dispensé à environ 22'000 élèves sur le canton répartis dans 35 lieux d'enseignement (collège, école de commerce, centre de formation professionnelle, école de culture générale, classes d'accueil et d'insertion. 1'910 postes de personnel enseignant et 363 postes de personnel administratif et technique étaient affectés à cet ordre d'enseignement, représentant en base annuelle environ 357 millions de francs de charges de personnel et 14 millions de francs de dépenses générales. Le DIP estime que le système à options offre plus de 3'500 grilles horaires possibles en vue d'obtenir une certification du postobligatoire.

Au terme de cet audit, la Cour a émis 21 recommandations qui, une fois mises en place, permettront de réaliser de manière fiable les travaux d'analyse demandés initialement par la DGPO, en particulier l'obtention de données synthétiques à même de justifier l'activité et les moyens engagés, puis de développer et mettre en place des synergies entre les établissements (regroupement de cours, etc.).

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter  
Monsieur Stanislas Zuin, Président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 93, courriel : [stanislas.zuin@etat.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@etat.ge.ch)*